



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 077-217703818-20220705-DEL_2022_27-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 5 juillet 2022**

DEL-2022-27

Le mardi cinq juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux convocation affichée le même jour à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Davy BRUN qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombres de suffrages exprimés : 12

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL 2022 (Virement de crédit).

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget général 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		2 100,00	Dépenses imprévues
D F 023 023 (ordre)	2 100,00		Virement à la section d'investissement

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 100,00
	Réductions		2 100,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	2 100,00
Solde Réductions	2 100,00
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 1 du budget général 2022.

Fait et délibéré à Quiers, le 5 juillet 2022

Copie conforme à l'original

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

